### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

# **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

**AFSSAPS** 

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-29 du 9 mars 2011 portant nomination au groupe de travail « trali et surcharges », à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR: ETSM1130222S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-13, L. 5311-1, R. 1221-22 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2009-125 du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail « trali et surcharges »,

Décide:

#### Article 1er

Sont nommées membres du groupe de travail « trali et surcharges » les personnalités dont les noms suivent :

M. AGUILON (Philippe).

M. CALDANI (Cyril).

Mme CANIVET (Nathalie).

M. FABRIGLI (Patrick)

M. MERTES (Paul Michel).

M. MULLER (Jean-Yves).

M. OZIER (Yves)

M. PIQUET (Yves).

M. RENAUDIER (Philippe).

Mme RIEUX (Claire).

M. TAZEROUT (Mahdi).

Mme TROPHILME (Catherine).

### Article 2

Sont nommés respectivement président et vice-président du groupe de travail :

M. OZIER (Yves).

M. RENAUDIER (Philippe).

#### Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère la santé.

Fait le 9 mars 2011.

Le directeur général,
D. Maraninchi